



Opposition administrative avant destruction et amendes 2006

Par **rebertran**, le **19/05/2014** à **13:53**

Bonjour,

Je suis dans cette situation : cumul amendes de stationnement non payées avant 2006, changement d'adresse et oubli de modifier l'adresse sur la carte grise et... 8 ans après, au moment de laisser le véhicule non réparable partir en casse pour destruction, je découvre une opposition . OTCI datant de 2006- entre temps d autres ont été régulièrement payées

le garage va fermer et je dois au plus vite trouver une solution pour obtenir ce certificat - Si je comprend bien l'article, de maître Haddad la seule possibilité aujourd'hui est de payer (900e)? n y a t il pas prescription?

Ce qui m'étonne c'est d'avoir entre temps reçu et payé tous mes pv entre 2008 et 2013 car je recevais les rappels à l'adresse de carte grise qui est celle de ma mère ou je résidais à l'achat en 1998 / précision , je suis tiré ds le même arrondissement de Paris / alors que les précédents pv d'il y a 8 ans motivent une opposition...

je pense me rendre à Belleville. A qui demander à s'adresser?

Y a-t-il un recours à cette situation , pour au moins démarrer une négociation pour débloquer l'opposition

est-il possible de l'obtenir en payant une première fraction?

Merci pour votre petit retour. Sincèrement

Par **martin14**, le **19/05/2014** à **15:35**

Bonjour,

L'opposition sur le CI paralyse la prescription ..

Donc pas grand chose à faire ..

Pour les délais, voir la trésorerie